

Rallye médiéval

Dimanche 11 mai de l'an 2008 à Locquénolé

Règlement

Art1 : organisation

Un rallye promenade convivial et ludique est organisé par le collectif des associations de Locquénolé, le dimanche 11 mai 2008, sur le territoire de la commune.

Art2 : parcours

Le départ est prévu à 10 h, place de la Liberté. Les participants sont attendus à partir de 9h30.

La promenade pédestre conduira les équipes à 6 endroits différents de la commune, suivant un passeport remis à chaque équipe au moment du départ. Les équipes s'engagent à respecter l'ordre de passage qui sera contrôlé par les organisateurs.

Art3 : épreuves

Le rallye dure toute la journée.

De nombreux jeux ponctuent le parcours, aux différentes étapes, pendant le pique-nique du midi, pendant le repas du soir.

- La variable durée n'intervient pas (c'est une promenade)
- Les jeux (adresse, réflexion, débrouillardise, invention, bon sens) sont notés
- La journée vous promet d'autres surprises ...

Art4 : inscriptions

Le montant de l'inscription comprend le repas du soir à la salle des fêtes.

Adulte : 10 € (apéritif et café offert)

Enfant jusqu'à 12 ans : 6 €

L'organisation peut enregistrer jusqu'à 140 repas.

Art5 : participants

Le rallye promenade est accessible à toute personne (enfant, adulte, personne âgée) en mesure de se promener.

Les enfants de moins de 12 ans sont obligatoirement accompagnés d'un adulte.

Art6 : équipes

Les équipes sont composées d'au moins 5 personnes. Dans chaque équipe est désigné : un chevalier, une dame, un paysan, un moine, un enchanteur. L'organisation peut regrouper des participants pour composer une équipe.

Art7 : équipement

Prévoir de bonnes chaussures, un coupe-vent selon le temps, un petit sac à dos et de l'eau.

Art8 : pique-nique

Les participants prévoient et apportent un panier repas pour le midi qui sera entreposé à la salle des fêtes par un responsable de l'organisation.

Art9 : assurances

L'organisation est couverte en responsabilité civile, mais décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient subvenir pendant la manifestation.

Art10 : classement

Un classement des équipes sera établi en fin de journée qui prendra en compte le comportement et les résultats aux différentes épreuves.

Art11 : droits d'image

Tout participant autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, pour une diffusion locale ou médiatique. Une projection de photos est prévue au moment du repas du soir.

Art12 : annulation

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la manifestation en cas de force majeure.

Art13 : conclusion

Toute inscription à l'épreuve implique la prise de connaissance et l'entière acceptation du présent règlement.